

— LES CLÉS DE LA

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE COGNAC



PREMIÈRE EXIGENCE : CARTOGRAPHIER POUR MIEUX CULTIVER

Face aux défis environnementaux croissants, la viticulture durable permet de préserver nos écosystèmes et garantir un avenir responsable pour nos exploitations viticoles. Dans cette édition dédiée à la Certification Environnementale Cognac (CEC), nous vous dévoilons la première exigence de ce référentiel. Cette étape clé guide les viticulteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, en les incitant à élaborer un plan de vignoble détaillé et rigoureux. Ce plan, véritable levier stratégique, permet non seulement d'optimiser la gestion des vignobles, mais aussi de promouvoir la biodiversité et de protéger les ressources naturelles.

Dessinez un avenir durable avec un plan précis de votre vignoble

La CEC demande à chaque viticulteur, de créer un plan détaillé de son vignoble. Ce plan doit intégrer les Infrastructures Agro-Écologiques (IAE) et les zones à enjeux environnementaux. Il doit être à jour, clair et précis. Pour les exploitations concernées par l'épandage, la présentation des cartes de votre plan d'épandage est également requise, avec une identification nette des zones non épandables. Cette première exigence est cruciale pour garantir une gestion durable des exploitations viticoles et protéger les ressources naturelles.

Booster la durabilité de votre vignoble grâce aux Infrastructures Agro-Écologiques

Les Infrastructures Agro-Écologiques jouent un rôle déterminant dans la revitalisation

des écosystèmes viticoles et offrent de nombreux avantages environnementaux. En intégrant des éléments tels que haies, bosquets et arbres, vous enrichissez la diversité des paysages, offrez des refuges pour la faune, et régulez naturellement les ravageurs. Les mares et zones humides gèrent les excès d'eau, préviennent les inondations, et améliorent la qualité de l'eau tout en soutenant les espèces aquatiques. Les bandes enherbées protègent les sols de l'érosion, favorisent l'infiltration de l'eau, et atténuent les effets du dérèglement climatique en stockant le carbone. Les jachères, qu'elles soient mellifères ou non, restaurent la fertilité des sols, soutiennent les pollinisateurs, et enrichissent la biodiversité végétale. Les bandes sans production le long des forêts créent des zones tampons qui protègent les milieux naturels et la faune tout en embellissant les paysages agricoles. En intégrant ces infrastructures, vous optimisez la gestion de votre exploitation et renforcez la résilience des écosystèmes viticoles.

Protégez et respectez les zones à enjeux environnementaux

Identifier les zones à enjeux environnementaux est essentiel pour une gestion durable de vos exploitations. Ces zones incluent des espaces sensibles nécessitant une attention particulière pour préserver leur intégrité écologique. Les zones Natura 2 000, par exemple, sont des sites européens dédiés à la protection des habitats naturels et des espèces sauvages. Vous devez veiller à ce que vos pratiques respectent les réglementations en vigueur pour ne pas affecter ces zones. Les points d'eau, tels que rivières et étangs, doivent être protégés contre la contamination par des produits phytopharmaceutiques et des nutriments. L'établissement de bandes tampons végétales peut filtrer les polluants avant qu'ils n'atteignent ces cours d'eau. Les zones vulnérables aux nitrates, où l'excès de fertilisants peut polluer les eaux et dégrader les sols, nécessitent une gestion rigoureuse. Une application optimisée des fertilisants et des périodes d'épandage adaptées sont recommandées. Enfin, les zones proches des établissements accueillant du public, comme les écoles ou les centres de soins, doivent être gérées pour minimiser les risques pour la santé humaine et éviter les nuisances. En intégrant ces considérations dans votre gestion, vous contribuez à la protection des écosystèmes locaux et soutenez la durabilité de vos pratiques.

Gestion responsable de l'épandage

Pour les exploitations concernées par l'épandage, qu'il s'agisse d'effluents d'élevage, de sous-produits de chai ou de distillerie, il est crucial de consulter les cartes de votre plan d'épandage. Ces cartes doivent identifier clai-

rement les zones non épandables, telles que les abords des points d'eau, pour éviter la contamination des ressources hydriques. Elles doivent également délimiter les zones épandables en respectant les distances minimales et la réglementation en vigueur. Les pentes fortes doivent être prises en compte pour prévenir l'érosion et le ruissellement. Enfin, les zones sensibles, où l'épandage pourrait causer des dommages environnementaux, doivent être évitées. Une gestion responsable de l'épandage réduit la pollution des sols et des eaux, permettant une application plus ciblée et respectueuse de l'environnement.

Une vision globale pour une viticulture optimisée

Un plan de vignoble détaillé offre un état des lieux complet de votre exploitation viticole et présente des avantages notables. Il permet d'optimiser les ressources en identifiant les zones sensibles, comme les abords des points d'eau, les zones vulnérables aux nitrates, et les zones importantes proches des établissements accueillant du public. De plus, en intégrant des IAE, il améliore le paysage viticole et valorise la qualité de l'exploitation. En somme, le plan de vignoble est un outil stratégique essentiel pour une gestion éclairée et durable de votre domaine.

Un outil cartographique innovant au service des viticulteurs

Pour accompagner les viticulteurs dans leur démarche de certification, un nouvel outil cartographique a été lancé. Développée en collaboration avec l'UGVC, le Syndicat des Maisons de Négoce (SMC) et les services du Bureau National Interprofessionnel du

CONSEIL &
EXPERTISE
COMPTABLE

—
ACCOMPAGNEMENT
CEC & CONSEIL
LA SÉCURITÉ D'UNE APPROCHE
EXPERTE, INDIVIDUELLE
ET GLOBALE POUR RÉUSSIR
VOTRE CERTIFICATION



Cognac (BNIC), l'application SIG « Cartographies pour la CEC » permet de créer et de visualiser des données cartographiques essentielles à la certification. Accessible en libre-service, cette application offre une interface intuitive pour consulter diverses informations environnementales et ajouter des données spécifiques à chaque exploitation. Les fonds de plans disponibles permettent de personnaliser les visualisations selon les besoins des exploitations.

Ce projet, soutenu par l'UGVC, à travers son Groupe de Travail (GT) Systèmes d'Information Géographique (SIG), composé à parité de négociants et de viticulteurs, constitue un atout précieux pour les professionnels du Cognac. Ce GT formé pour répondre aux enjeux spécifiques de la cartographie dans la viticulture, facilite une meilleure compréhension des contraintes environnementales tout en prenant en compte les zonages d'urbanisme locaux. Il est important de noter qu'il n'existe aucune obligation quant au moyen d'élaboration de la cartographie : celle-ci peut être réalisée à la main ou avec l'outil SIG. L'essentiel est que toutes les informations nécessaires y figurent et soient lisibles. Le SIG du BNIC est à la disposition de tous les viticulteurs de l'appellation pour élaborer la cartographie, mais son utilisation n'est pas obligatoire.

Le saviez-vous ?

Un guide d'utilisation de l'outil SIG ainsi que des tutoriels vidéo sont disponibles sur votre

extranet BNIC, dans l'onglet « Viti durable », section « Je vise la CEC nouvelle version », sous « Boîte à outils CEC ». La cartographie peut également être réalisée avec l'aide de votre accompagnateur CEC.

Une démarche gagnante pour la viticulture durable

La première exigence de la CEC, consistant en la réalisation d'un plan de vignoble détaillé, est à la fois essentielle et accessible pour les viticulteurs. En répondant à cette exigence, vous participez activement à la protection de notre planète et transformez votre vignoble en un modèle de durabilité. Saisissez cette opportunité pour orienter votre exploitation vers un avenir plus vert et durable. Comme le rappelait Antoine DE SAINT-EXUPÉRY, « nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ». Profitez de cette opportunité pour faire avancer votre exploitation vers un avenir plus respectueux de l'environnement.

Article rédigé par Valentin LEFÈVRE,
Chargé de mission Technique & Viticole de l'UGVC
☎ 07 64 47 78 68 ✉ vlefevre@ugvc.fr



Pour en savoir plus,
scannez-moi



11 AGENCES SUR LA ZONE AOC COGNAC
www.poitoucharentes.cerfrance.fr
Tél. : 05 45 32 54 24

